

**Décisions prises par la section disciplinaire de l'université de Bourgogne concernant des étudiants
de l'UFR DROIT et SCIENCES ECONOMIQUE & POLITIQUE**

Falsification de relevés de notes : exclusion d'un établissement public d'enseignement supérieur pour une durée de 4 ans.

Plagiat : nullité de l'épreuve et blâme

Falsification de certificat médical : Exclusion de l'université de Bourgogne pour une durée de 4 ans

Discipline : Exclusion de l'université de Bourgogne pour une durée de 1 an

Discipline : Exclusion de l'université de Bourgogne pour une durée de 1 an

Falsification de certificat médical : Exclusion de l'université de Bourgogne pour une durée de 2 ans

Falsification de certificat médical : Exclusion de l'université de Bourgogne pour une durée de 3 ans

Falsification de certificat médical : Exclusion de l'université de Bourgogne pour une durée de 1 an

Fraude à un examen : Nullité de l'épreuve + exclusion de 2 ans avec sursis